

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BOUROTTE, BUCINA - DELOT M. - DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT M. – SEUVRE – TRIPIER (suppléante de M. DELAGNEAU G.)

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC - BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU D. - FERRAG – FOURNIER - FOURREY – GAILLOT M. – GUINET-BAUDIN - HARIOT - HENRY – JUSSOT – LEPRUN - MORLE – MORINIERE - PARIGOT – PORCHER - RAMON – ROUSSELLE - TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Messieurs, COURSIMAULT, et GAILLOT S, Mesdames SCHWENTER et TISON, lesquels avaient donné respectivement pouvoir de voter respectivement en leur nom à Messieurs BLAUVAC, BAILLET, Madame SEUVRE et Monsieur CORNIOT

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames DA COSTA - DE BRUIN – DELCROIX et Messieurs BIOT - CARRA - CLERIN – DELAGNEAU JL - DELAVAUULT – JUSSOT – MATIVET et QUERET

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES - FONDS DE CONCOURS -ATTRIBUTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivants :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COÛT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
NEUVY SAUTOUR	DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE (ACCES STADE, TROTTOIRS ET BORDURAGE)	28 647,70 €	20 %	5 000 €(*)
MERCY	ACHAT ORDINATEUR	1 783,00 €	60 %	1 070 €
BELLECHAUME	REALISATION D'UN TROTTOIR COTE IMPAIR - RUE DU HANGAR	35 744,00 €	50 %	9 000 €(*)

(*) Plafond d'enveloppe dédiée à la commune

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
REGLEMENT DE SERVICE - EAU POTABLE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement du service public d'EAU POTABLE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du règlement

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
REGLEMENT DE SERVICE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement du service public d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature du règlement

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF –EAU
POTABLE – TARIFS PRESTATIONS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des prestations ponctuelles d'EAU POTABLE à compter du présent conseil communautaire et jusqu'à nouvelle décision en la matière tels que définis dans le tableau joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
ASSAINISSEMENT COLLECTIF– TARIFS PRESTATIONS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des prestations ponctuelles d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF à compter du présent conseil communautaire et jusqu'à nouvelle décision en la matière tels que définis dans le tableau joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTIONS – SORTIES DU SDCY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le retrait de la Communauté de communes Serein et Armance du Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés centre Yonne dit Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY)
- **APPROUVE** le retrait de la Communauté de communes de l'Agglomération Migennoise du Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés centre Yonne dit Syndicat des Déchets du Centre Yonne (SDCY)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

SERVICES A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – Acquisition foncière

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de la commune de Vergigny d'un terrain de 18 a 19 ca cadastrée ZH 179 et issue de de la parcelle cadastrée ZH 174, sise rue des bruyères à Vergigny (89600) au prix d'un euro et de prendre en charge l'ensemble des frais de géomètre et de notaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte d'acquisition

SERVICES A LA POPULATION – CULTURE - ECOLE DE MUSIQUE – MODIFICATION TARIFAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le tarif annuel des prestations pour les plus jeunes enfants de la manière suivante :

Prestations	Tarifs 2025-2026 et suivantes
Jardin familial (moins de 6 ans)	90 €
Eveil musical (6 ans et plus) *	90 €
Eveil musical (6 ans et plus) + instrument *	180 €

(* : tarifs votés en avril 2024)

Ceci pour l'année scolaire 2025-2026, et les suivantes jusqu'à une nouvelle modification

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – REVERSEMENT COMPENSATION PART SALAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le reversement, une fois les sommes encaissées par la Communauté de communes, des « Compensations part salaires » (CPS) aux communes conformément au tableau suivant

Beaumont	1 613 €
Bellechaume	1 776 €
Beugnon	896 €
Brienon sur Armançon	49 505 €
Butteaux	3 360 €
Chailley	64 363 €

Champlost	4 938 €
Chemilly sur Yonne	27 925 €
Esnon	1 429 €
Hauterive	8 162 €
Héry	103 501 €
Jaulges	8 802 €
Lasson	534 €
Mercy	582 €
Mont Saint Sulpice	2 653 €
Neuvy Sautour	8 139 €
Ormoy	4 962 €
Paroy en Othe	2 976 €
Percey	1 311 €
Saint Florentin	367 627 €
Seignelay	28 864 €
Sormery	1 196 €
Soumaintrain	418 €
Turny	11 256 €
Venizy	17 596 €
Vergigny	19 729 €
Villiers Vineux	994 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la Décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement :

-	611 – Prestation de services	- 65 019.71 €
-	6541 – Créances admises en non-valeur	65 019.71 €
	Total	0.00 €

RESSOURCES INTERNES – BUDGET PRINCIPAL – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 2 467.15 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7482591132 dressée par le comptable public le 06 juin 2025 tel que précisé dans le tableau joint en annexe 1
- **APPROUVE** l'admission en non-valeur les recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 62 552.56 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7639780532 dressée par le comptable public le 06 juin 2025 tel que précisé dans le tableau joint en annexe 2
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget 2025.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – ACHAT/VENTE DE VEHICULES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la vente du camping-car appartenant à la Communauté de communes de marque FIAT ITINEO SLB 700 au prix global de 32 000 € à la société NISSAN JEANNIN ADVANCED CAR AUXERRE
- **APPROUVE** l'acquisition d'un NISSAN PRIMASTAR COMBI au prix de 25 727,93 € HT (30 782,76 TTC) auprès de la société NISSAN JEANNIN ADVANCED CAR AUXERRE
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – PRET RELAIS DE TRESORERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'augmentation le volume de la ligne de trésorerie de 1 000 000 € de manière à la porter au maximum à 2 500 000 €, et destiné à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du service EAU POTABLE
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'accroissement de cette ligne de trésorerie pour la porter au montant maximum de 2 500 000 €, et à signer le contrat correspondant à intervenir
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie au service EAU POTABLE.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – PRET RELAIS DE TRESORERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'augmentation le volume de la ligne de trésorerie de 1 000 000 € de manière à la porter au maximum à 2 000 000 €, et destiné à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'accroissement de cette ligne de trésorerie pour la porter au montant maximum de 2 000 000 €, et à signer le contrat correspondant à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie au service ASSAINISSEMENT COLLECTIF.